

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Evergreen Fund

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0000937096 (Action C)

Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'optimiser sa performance au moyen d'une gestion discrétionnaire combinant l'exposition aux marchés d'actions et de taux, principalement des pays européens, à une sélection de titres où le gérant a les plus fortes convictions de revalorisations. L'indicateur de référence (50 % de la performance de l'indice MSCI Daily TR Net World et 50 % de celle de [l'ESTER capitalisé + 0,085%]) est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents du compartiment, repose sur les critères suivants : (i) une analyse macroéconomique mondiale et la valorisation relative des classes d'actifs permettent de déterminer la proportion d'actions, d'obligations et de monétaire détenus dans le compartiment ; (ii) une sélection de titres reposant sur une décote marquée et / ou une perspective de croissance durable ainsi qu'une grande liquidité des sous-jacents.

La SICAV est principalement investie en titres européens. En fonction des opportunités de marchés, les degrés d'exposition aux marchés actions, aux produits de taux et OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux ou convertibles et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue seront compris entre 0% et 100% de l'actif net. Dans un objectif de diversification, la SICAV pourra également s'exposer sur les marchés des pays hors OCDE, y compris émergents, via des investissements en actions et en OPC spécialisés dans la limite de 20% de l'actif net. Les placements libellés dans une devise autre que l'euro seront limités à 50% de l'actif net de la SICAV. L'investissement dans des titres de sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations, y compris de micro-capitalisations, sera supérieur à 90% de la classe d'actif.

La sensibilité* du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

La SICAV peut utiliser ponctuellement des instruments dérivés de façon à exposer, ou couvrir son actif sur une zone géographique, un secteur, un indice, une valeur spécifique, les devises, ou sur les taux d'intérêt. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif et n'ont pas pour effet de surexposer le portefeuille de la SICAV au-delà des expositions citées au paragraphe « Profil de risque » du Prospectus. Deux utilisations des instruments dérivés sont possibles, soit a/ un ajustement rapide de l'exposition du portefeuille pour faire face à une souscription ou à un rachat : de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, le gérant peut utiliser des produits dérivés plutôt que de procéder à des achats ou des cessions d'actifs, soit b/ un ajustement plus efficace de sa marge de manoeuvre dans le cadre du respect de l'allocation telle que définie à la rubrique « stratégie d'investissement » : en cas de retournement rapide de l'anticipation du gérant sur les actions, ce dernier peut exposer ou couvrir son portefeuille en utilisant des produits dérivés.

Existence d'un risque de change pour les porteurs.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédent à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux des pays européens.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,94%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

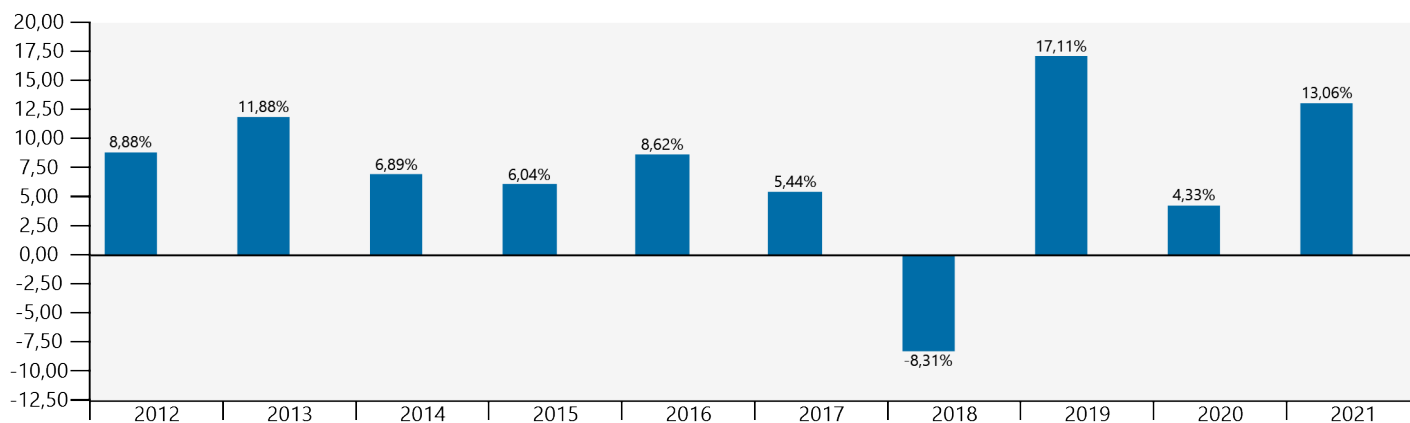
Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

■ Evergreen Fund C



Ce FIA a été créé en 2000.

Les Actions « C » ont été créées le 02/06/2000.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Pour information, le FIA a été transféré à Rothschild & Co Asset Management Europe le 19 septembre 2011.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 novembre 2022.